

SECTION III DISPOSITIONS FINALES

Modification

11. Le Règlement sur la délégation de signature de certains documents du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture publié à la *Gazette officielle du Québec* le 30 octobre 2002 est modifié et remplacé par le présent Règlement à partir de sa date d'entrée en vigueur.

Entrée en vigueur

12. Le présent Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture entre en vigueur le dixième jour qui suit celui de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure indiquée dans la *Gazette*.

41404

A.M., 2003

Arrêté du ministre de la Sécurité publique en date du 22 octobre 2003 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec

Loi sur la police
(L.R.Q., c. P-13.1)

VU l'article 16 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) qui prévoit que l'École nationale de police du Québec établit, par règlement, des normes relatives à ses activités de formation professionnelle, à l'homologation de telles activités conçues à l'extérieur de ses cadres, aux conditions d'admission de ses élèves, aux exigences pédagogiques, aux examens, aux attestations d'études et diplômes qu'elle décerne, et établit des normes d'équivalence, lequel est soumis à l'approbation du ministre de la Sécurité publique. Les conditions d'admission pour la formation en patrouille-gendarmerie établissent, entre autres, les exigences médicales et celles relatives à la condition physique auxquelles les élèves doivent répondre.

VU que le 22 octobre 2003, le conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec a adopté le Règlement modifiant le règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec;

VU l'article 12 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) qui prévoit qu'un projet de règlement peut être approuvé sans avoir fait l'objet de la publication prévue à l'article 8 de cette loi lorsque l'autorité qui l'approuve est d'avis que l'urgence de la situation l'impose;

VU l'article 18 de cette loi qui prévoit qu'un règlement peut entrer en vigueur dès la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* lorsque l'autorité qui l'approuve est d'avis que l'urgence de la situation l'impose;

VU les articles 13 et 18 de cette loi qui prévoient que le motif justifiant l'absence de publication préalable et une telle entrée en vigueur doit être publié avec le règlement;

VU que, de l'avis du ministre de la Sécurité publique, l'urgence due aux circonstances suivantes justifie l'absence de la publication préalable et une telle entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec annexé aux présentes:

— l'École accueille 10 cohortes par année représentant 640 candidats et il est nécessaire de bien planifier leur admission, notamment en s'assurant d'une bonne coordination des exigences physiques et médicales avec les collèges d'enseignement général et professionnel concernés;

— les collèges de même que les candidats inscrits sur la liste de classement 2003-2004 pour le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec ont été informés dès le printemps 2003 qu'il y aurait de nouvelles conditions d'admission physiques et médicales applicables à l'École à compter du 1^{er} novembre 2003 afin qu'ils puissent s'y préparer adéquatement;

— les candidats qui seront admis à l'École le 1^{er} novembre 2003 se préparent actuellement en fonction des nouvelles conditions d'admission et subiraient un grave préjudice si l'entrée en vigueur était reportée à une date ultérieure.

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Sécurité publique approuve le Règlement modifiant le règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec ci-annexé.

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES CHAGNON

Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec

Loi sur la police
(L.R.Q., c. P-13.1, a. 16)

1. L'article 4 du Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec¹ est modifié :

1^o par l'insertion, dans la première ligne et après le mot « doit », des mots «, au moment de sa demande d'inscription et jusqu'à la fin de sa formation, ».

2^o par le retrait au paragraphe 3^o du mot « permanent ».

3^o par le remplacement du paragraphe 5^o par le suivant :

« 5^o avoir réussi un examen médical dans les 180 jours précédant le début de sa formation à l'École.

L'examen médical vise à s'assurer de la capacité physique et mentale du candidat à suivre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Cet examen est effectué par un médecin désigné par l'École et comporte, notamment, un questionnaire médical décrit à l'annexe « A » du présent règlement, la prise des signes vitaux, un examen de la vue, un audiogramme tonal, une prise de sang mesurant la formule sanguine complète (FSC) et le profil biochimique du candidat, une analyse d'urine ainsi qu'un examen physique complet relatif aux systèmes physiologiques et conditions médicales suivants :

- le système musculo-squelettique ;
- les yeux et l'acuité visuelle ;
- les oreilles, le nez, la gorge ;
- l'acuité auditive ;
- le système cardiovasculaire ;
- le système pulmonaire ;
- le système neurologique ;
- le système endocrinien ;
- le système gastro-intestinal ;
- le système génito-intestinal ;
- le système dermatologique ;
- le système hématologique ;
- les maladies infectieuses ;
- l'oncologie.

Le candidat doit fournir au médecin toutes les informations demandées par ce dernier et se soumettre, le cas échéant, à tout examen ou analyse additionnels qu'il juge approprié.

Si le candidat ne réussit pas l'examen médical, le médecin doit indiquer sur le formulaire décrit à l'annexe « B » du présent règlement s'il s'agit d'une incapacité temporaire ou permanente. ».

4^o par l'addition, à la fin, des paragraphes et de l'alinéa suivants :

« 8^o avoir réussi les tests d'aptitudes physiques décrits à l'annexe « C » du présent règlement dans les 90 jours précédant le début de sa formation à l'École ;

9^o être titulaire d'une carte de certification en vigueur pour le cours de « Réanimation cardiorespiratoire de soins immédiats » délivrée par l'un des organismes suivants :

- Ambulance St-Jean ;
- Croix-Rouge Canadienne ;
- Fondation des maladies du cœur du Québec.

10^o donner ses empreintes digitales à un représentant autorisé de l'École ;

11^o être de bonnes mœurs. ».

2. Les paragraphes 2^o, 3^o et 4^o de l'article 5 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 2^o une copie certifiée conforme de l'un des documents prévus au paragraphe 2^o de l'article 4 ou d'un document émis par un officier autorisé d'un établissement d'enseignement collégial attestant que le candidat rencontre toutes les conditions pour l'obtention de l'un de ces documents ;

3^o une copie du permis de conduire ;

4^o une copie de la carte de certification en « Réanimation cardiorespiratoire de soins immédiats ». »

3. L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la deuxième ligne et après le mot « relevé », des mots « de son dossier académique » par les mots « de notes ».

4. Ce règlement est modifié par l'addition des annexes « A » à « C » ci-jointes.

5. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

¹ (2002, 134, G.O. 2, 4871)

ANNEXE « A »
QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Nom _____ Prénom _____

Numéro de dossier _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone _____

I Histoire médicale personnelle

Avez-vous déjà souffert ou souffrez-vous des problèmes ou symptômes suivants ? (cocher les cases appropriées)

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Tête, Nez, Bouche & Gorge			
Saignement du nez fréquent			
Congestion nasale fréquente			
Voix rauque sans rhume			
Difficulté à avaler			
Perte de goût ou de l'odeur			
Oreilles et Acuité Auditive			
Diminution de l'audition			
Utilisation de prothèses auditives			
Vertige – étourdissement			
Sifflement des oreilles			
Yeux et Vision			
Glaucome			
Cataracte			
Blessure aux yeux			
Irritation des yeux (démangeaison)			
Chirurgie des yeux			
Port de lunettes correctrices			
Port de lentilles de contact			

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Système gastro-intestinal			
Douleurs abdominales persistantes			
Vomissement de sang			
Ulcère			
Hépatite			
Jaunisse			
Selles noirâtres et/ou sang dans les selles			
Constipation persistante			
Diarrhée persistante			
Hémorroïdes			
Système urinaire			
Pierres au rein			
Maladie des reins			
Sang dans les urines			
Urines fréquentes			
Système cardiovasculaire			
Douleurs ou serrements à la poitrine			
Palpitations ou trouble du rythme			
Haute pression artérielle			
Jambes enflées (œdème)			
Souffle cardiaque			
Maladie vasculaire			
Maladie cardiaque (angine et/ou crise cardiaque)			
Système pulmonaire			
Essoufflement			
Sueurs nocturnes persistantes			
Toux matinale avec crachats			
Toux avec crachats de sang			
Pneumonie			
Asthme			
Tuberculose			
Emphysème			

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Troubles psychologique/humeur			
Problème de drogue ou d'alcool			
Tentative de suicide			
Dépression			
Anxiété			
Troubles de l'attention			
Attaque de panique			
Claustrophobie			
Peur des hauteurs			
Système endocrinien/métabolique			
Diabète			
Hypoglycémie			
Maladie de la glande thyroïde			
Système neurologique			
Maux de tête			
Convulsion, épilepsie			
Perte de connaissance / évanouissement			
Engourdissement et/ou faiblesse des membres			
Tremblement			
La peau			
Eczéma			
Éruption cutanée			
Urticair			
Maladies infectieuses			
Sida ou HIV positif			
Rhumatisme articulaire aigu			
Sang/système lymphatique			
Anémie			
Maladies hémorragiques			
Transfusions sanguines			

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Oncologie (cancer)			
Cancer (spécifiez type)			
Chirurgie			
Radiothérapie			
Chimiothérapie			
Système reproducteur homme			
Masse (bosse) testiculaire			
Système reproducteur femme			
Masse (bosse) au niveau des seins ou aisselles			
Douleurs menstruelles sévères			
Date des dernières menstruations :			
Autres conditions spécifiez :			

II Hospitalisations

Avez-vous déjà été hospitalisé ? Si oui, remplir les cases appropriées.

	1 ^{re} fois	2 ^e fois	3 ^e fois
Raison (diagnostic)			
Date (mois/année)			
Nom du CH			

III Indemnisation

Avez-vous déjà demandé ou reçu des prestations ou paiement d'indemnités à cause d'une blessure, maladie, invalidité ou accident d'automobile ? Si oui, remplir les cases appropriées.

Date (Mois/année)	Nature de la blessure (Diagnostic)	Type de traitement	Type de séquelles

Commentaires :

IV Allergies : Avez- vous des allergies ? Non Oui

Précisez : _____

V Médication : Prenez-vous des médicaments quelconques ? Non Oui

Précisez : _____

VI Antécédents pathologiques familiaux

Maladies	Père	Mère	Frères/sœurs
Maladie cardiaque			
Hypertension artérielle			
Maladie pulmonaire			
Asthme			
Diabète			
Migraine			
Rhumatisme/arthritis			
Dépression / anxiété / suicide			
Alcoolisme			
Cancer			
Autres maladies (spécifiez)			

Je ne suis pas en mesure de me prononcer, car je suis dans l'attente :

- d'information complémentaire.
 d'une correction d'un problème médical.
 d'un avis spécialisé.
 d'un test médical complémentaire.
 autre (spécifiez) : _____

Commentaires additionnels :

Signature du médecin examinateur _____

Date _____

ANNEXE « C »**RAPPORT FINAL DES TESTS D'APTITUDES PHYSIQUES (TAP-ENPQ)****CIRCUIT CHRONOMÈTRE, STATIONS INDÉPENDANTES ET TEST D'APTITUDE AÉROBIE**

Nom _____ Prénom _____

Numéro de dossier _____ Sexe M F Date d'évaluation _____

CEGEP _____ Poids _____ kg Taille _____ Age _____

Centre accrédité _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone _____

Le présent rapport certifie que la personne ci-haut mentionnée a obtenu les résultats suivants :

Circuit chronométré
(Durée maximale de 392 secondes)

_____secondes	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
---------------	----------------------------	----------------------------

Stations indépendantes
(Durée maximale de 4 minutes)

Appareil de force	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
Transport de mannequin	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
RCR	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
Durée : _____	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>

Test d'aptitude aérobie - navette 20 mètres

_____paliers	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
--------------	----------------------------	----------------------------

Résultat global R E

Note: R=Réussite et E=Échec

Nom de l'évaluateur : _____ Signature : _____

41377